

Département de la Corse du Sud - Arrondissement d'Ajaccio-Sartène
Canton des Deux-Sorru
COMMUNE DE VICO



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
14 Février 2020

N° 2020-002

<i>De conseillers en exercice</i>	13
<i>De présents</i>	11
<i>De votants</i>	13

Objet : Attribution du marché pour les fouilles archéologiques préventives sur la Commune de Vico-Sagone

L'an deux mil vingt, le quatorze février.

Le Conseil municipal de la Commune de Vico étant assemblé en Session Ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. le Maire, COLONNA François,

Etaient présents : Sabine CASCIO, Louis CIANELLI, François COLONNA, Benoit FIESCHI, Jean-Pierre FONDEVILLE, Pierre KALPAKIS, Annie MARCHESI, Dominique OTTOBRINI, Tatiana PIACENTINI, Marie-Claire RAFFAELLI, Mario ZANNIER

Procurations : Catherine CAVIGLIOLI à Tatiana PIACENTINI, Jean-Dominique PAOLI à Mario ZANNIER,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un membre du conseil en qualité de secrétaire, Madame Tatiana PIACENTINI.

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-4 et L.2113-7,

Le Maire rappelle qu'une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour les fouilles archéologiques préventives sur la Commune de Vico-Sagone. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme www.marches-securises.fr le 31 janvier 2020 pour une remise des plis le jeudi 13 février 2020 à 14 heures, et a été publié aussi au BOAMP le 31 janvier 2020. Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette même plateforme.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- ✓ Délai d'exécution pondéré à 40 %,
- ✓ Prix des prestations pondéré à 30 %,
- ✓ Valeur technique pondéré à 30 %.

Suite à l'appel public à concurrence, 2 plis ont été reçus avant le 14 février 2020 à 14 heures. La Commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 14 février 2020 à 16h30 afin d'ouvrir et d'analyser les offres.

Le Maire présente l'analyse des offres aux membres du Conseil Municipal.

Identification du prestataire	Valeur technique 30 %				Prix 30 %			Délais 40 %			Note totale sur 5	Classement
	Description et pertinence des solutions proposées 20 %		Expertise et références 10 %		Prix HT	Note	Note pondérée	Délais en jours	Note	Note pondérée		
	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée								
INRAP	5	1	5	0,5	73308,54	5,00	1,50	20	5,00	2,00	5,00	1
HADES	5	1	5	0,5	124910	2,93	0,88	49	2,04	0,82	3,20	2

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'attribuer le marché des fouilles archéologiques préventives sur la Commune de Vico-Sagone à INRAP,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché.

Ainsi fait et délibéré les Jours, Mois et An que dessus.

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 février 2020.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 février 2020.

Le Maire.



(Handwritten signature)